



Mise en demeure pour litige avec intrum justitia

Par **arwen911**, le **08/09/2010** à **11:40**

Bonjour,rrnrnJ'ai reçu une mise en demeure de la société INTRUM JUSTITIA, concernant HACHETTE COLLECTIONS.rnrnOr je n'ai jamais reçu de colis ni de lettre concernant ma commande passée. J'ai donc contesté ce courrier dans les 8 jours comme indiqué par lettre recommandée avec un justificatif de domicile, expliquant qu'il y avait une erreur sur notre numéro de rue.rnrnAujourd'hui je reçois un second courrier stipulant qu'ils ont essayé de me joindre par téléphone (aucune trace de l'appel) et qu'ils n'ont relevé aucune réaction de ma part !!rnrnJ'ai donc désespérément chercher un numéro de téléphone pour les joindre et là une personne m'envoie "sur les roses" m'accusant de n'avoir jamais fait de réclamation auprès de la Poste.rnrnMais comment pourrais-je procéder à une quelconque réclamation ne sachant même pas à quelle date le colis et les courriers d'Hachette ont été expédiés !rnrnDe plus, ceux sont de sacrés menteurs car la personne au téléphone me soutient n'avoir jamais reçu la lettre AR alors qu'elle a maintenant la bonne adresse dans sa base informatique.rnrnElle m'assure également qu'elle a la preuve de la livraison du colis alors que je n'ai rien signé puisque je n'ai rien reçu.rnrnQuels sont mes recours contre eux ? Un "colieco" a-t'il autant de valeur qu'un colis recommandé ou en colissimo ?rnrnMerci de vos réponses